



COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

EXPLOITATION D'HYDROCARBURES DANS LE SAINT-LAURENT

Le conseil de l'environnement demande de consulter la population sur la raison d'être de ces projets et l'examen des autres options

Rimouski, le 12 mai 2010.- Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent demande à la ministre Normandeau de tenir un débat public sur la raison d'être et l'analyse des solutions de rechange au projet d'exploitation d'hydrocarbures dans le Saint-Laurent.

Depuis son lancement l'été dernier, le conseil suit avec attention le programme gouvernemental d'évaluations environnementales stratégiques (ÉES) visant à encadrer les activités d'exploration et d'exploitation gazière et pétrolière en milieu marin.

Toutefois, la démarche ne prévoit pas d'espace pour débattre publiquement de la justification du programme et pour analyser les autres options ou variantes à ces projets. Le conseil a donc adressé une lettre à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, madame Nathalie Normandeau, lui demandant de permettre à la population de s'exprimer sur le « pourquoi » et sur les solutions alternatives au prélèvement d'hydrocarbures sous le fleuve, ce qui est actuellement absent des travaux prévus par les évaluations environnementales.

Les principaux enjeux de l'exploitation des hydrocarbures dans le Saint-Laurent

Les hydrocarbures constituent une ressource polluante et non renouvelable et leur exploitation doit être justifiée dans un contexte de lutte contre le réchauffement climatique et de réduction des gaz à effet de serre (GES). Le public doit aussi pouvoir s'exprimer sur les moyens proposés pour assurer une gestion éclairée et responsable de cette filière, pour réduire notre dépendance au pétrole et pour diminuer notre consommation globale d'énergie. La stratégie énergétique du Québec, qui prend fin en 2015, n'apporte pas de réponse à ces questions pourtant fondamentales.

Un autre enjeu prioritaire soulevé par le conseil est celui de la protection d'une biodiversité marine, exceptionnelle et fragile dans l'estuaire. Ceci a été reconnu formellement par Pêches et Océans Canada (MPO) qui a qualifié l'estuaire de « moteur de l'écosystème » du Saint-Laurent en le désignant Zone d'importance écologique et biologique en 2007. On y retrouve en effet de très grandes populations d'oiseaux, de poissons et de mammifères marins, y compris des espèces commerciales ou préoccupantes comme le béluga et le rorqual bleu.

Enfin, la situation dans le golfe du Mexique en témoigne dramatiquement : les risques d'accidents sont bien réels et ils seront encore plus sérieux s'ils se produisent dans un milieu vulnérable (semi fermé) comme l'estuaire du Saint-Laurent. Selon Environnement Canada (2009), 150 à 200 déversements se produisent annuellement dans le Saint-Laurent, et c'est le transport de produits pétroliers et chimiques qui pose les risques les plus graves. Un dernier enjeu concerne la conciliation des activités d'exploitation pétrolière et gazière sur les autres formes d'utilisation du territoire et sur la préservation des emplois actuels qui dépendent d'un écosystème marin en santé (tourisme, pêche, recherche, agriculture, etc.).

Une invitation lancée à tous

Le conseil invite tout intervenant et citoyen désireux de s'exprimer sur la justification (le pourquoi) et sur l'examen des autres options à transmettre une demande à la ministre Nathalie Normandeau en s'inspirant de sa lettre qui est disponible sur son site Internet (www.crebsl.com)

-30-

Source et information : Luce Balthazar, directrice générale
418 721-5711